



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pédiatres

Question écrite n° 32867

Texte de la question

M. Simon Renucci appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la pénurie grave de pédiatres libéraux. Les vocations se font de plus en plus rares dans cette spécialité jugée peu rentable et à tort dévalorisée. Les effectifs de la profession enregistrent une baisse peu encourageante. En 1995, on compte 3 300 pédiatres répartis sur l'ensemble du territoire. En 2002, leur nombre tourne autour de 2 900. La majorité d'entre eux est âgée de plus de quarante-cinq ans. En outre, la France occupe le treizième rang européen pour sa densité pédiatrique avec 5 000 pédiatres et 160 formés annuellement. Ce qui ne suffit pas, loin s'en faut, à couvrir ne serait-ce que les besoins hospitaliers. Il lui rappelle le rôle essentiel de ces praticiens - auxquels les familles restent très attachées - en termes, de suivi, de prévention, de sécurité du nouveau-né et de l'enfant. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin d'enrayer ce déficit.

Texte de la réponse

La spécialité de pédiatrie a connu une augmentation très importante des effectifs entre 1989 et 2003, le nombre de pédiatres passant de 1 732 à 6 163. Le nombre de pédiatres exerçant uniquement en libéral s'élève à 1 728 en 2003 (796 en exercice mixte), chiffre sensiblement identique à celui observé en 2001. Par ailleurs, le nombre de pédiatres exerçant en secteur hospitalier a nettement augmenté pour répondre à des besoins spécifiques (urgences et néonatalogie par exemple). La répartition géographique des pédiatres n'apparaît pas totalement satisfaisante, comme pour l'ensemble des médecins privilégiant les grandes villes et les régions du sud. Des mesures incitatives sont à l'étude pour répondre aux besoins des zones déficitaires. Afin de dégager des mesures de régulation de la démographie, le Gouvernement a mis en place en juin 2003 l'Observatoire national de la démographie des professions de santé, assisté de comités régionaux. Cet organisme national devra analyser les données disponibles, promouvoir les études nécessaires sur les effectifs, les conditions d'exercice et l'évolution des métiers de santé. La pédiatrie a bénéficié d'un soutien particulier ces dernières années par une augmentation du nombre d'étudiants dans cette spécialité : 165 internes en 2001, 177 en 2002 et 195 en 2003. Cette augmentation se poursuivra en 2004 de manière sensible. L'élévation du numerus clausus permettra de former encore plus de pédiatres dont la place apparaît en effet essentielle auprès des enfants et de leur famille.

Données clés

Auteur : [M. Simon Renucci](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32867

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2004, page 807

Réponse publiée le : 22 juin 2004, page 4773